



---

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACCÈS AU GRADE D'INGENIEUR**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

---

**ANNÉE 2019**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté établi par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 12 avril 2018 déposé en Préfecture le 13 avril 2018 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne au titre de l'année 2018 ;

Vu l'état des recrutements effectués par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à prendre en compte pour l'accès au grade d'ingénieur par voie de promotion interne au titre de l'année 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **catégorie A** ;

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne 2019,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 8 du décret précité,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur par voie de promotion interne est établie pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
CHIFFRE Anne (*)	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	SYNDICAT MIXTE VALLEE DU RANCE
MOLINIER Philippe (*)	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	SMICTOM NORD AVEYRON

(\*) *Lauréat examen professionnel.*

**ARTICLE 2** : La liste d'aptitude fixée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté a une valeur nationale.

**ARTICLE 3** : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,


- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 18 AVR. 2019

Le Président du Centre de Gestion,  
Président de la C.A.P.,



M. BARTHELEMY

## ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE, OU DE FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

### ANNÉE 2018 : INGENIEUR

SDIS DE L'AVEYRON :

ECHE Denis 01.02.18

SMICA :

DELETAGE Rodolphe 01.02.18

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU :

BUSCAYLET Gil 01.06.18

AVEYRON INGENIERIE :

BRU Grégory 01.07.18

CCOM DU GRAND VILLEFRANCHOIS :

KOUZMINE Igor 01.07.18

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC :

GARREL Cloé 01.10.18

DECAZEVILLE COMMUNAUTE :

BOREL Alexandre 01.12.18

**SOIT : 7 RECRUTEMENTS**

1 pour 3 ⇒ **2 possibilités**

utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2017 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A ⇒ *ce mode de calcul ne permet pas un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 69 agents \* 5% ⇒ 3,45 + 0,09 (report décimale PI 2018) ⇒  $3,54/3 = 1,18$  ⇒ **1 possibilité au total** (0,18 : report PI 2020).

**SOIT : 2 possibilités** au titre de la promotion interne 2019